

EVOLUTION DES MESSAGES METEO

1. 1. Mise en service de compléments à l'Amendement 74 à l'Annexe 3 de l'OACI : Production et codage des messages météo.

Depuis le 5 novembre courant, de nouvelles procédures météo sont entrées en service. Météo France n'ayant pas communiqué sur ce sujet, je vous propose un survol des principales modifications (ceci sera à collationner dès la parution d'une information autorisée) :

- Production des messages de prévision (TAF)

1) Un seul type de TAF par terrain :

- • soit un TAF court de validité 9 H 00, production à 00, 03, 06, 09, 12, 15, 18 et 21 H 00 UTC, principaux terrains concernés : ALBERT BRAY ; AGEN/ LA GARENNE ; BERGERAC-ROUMANIERE ; DOLE-TAUAUX ; ANGERS-MARCE ; SAINT-YAN ; CANNES-MANDELIEU ; SAINT-ETIENNE BOUTHEON ; TOURS-VAL DE LOIRE ; MELUN VILLAROCHE ; TOUSSUS LE NOBLE ; CHERBOURG-MAUPERTUS ; DEAUVILLE-SAINT-GATIEN ; LORIENT-LANN-BIHOUE ; CAEN-CARPIQUET ; QUIMPER-PLUGUFFAN ; SAINT-BRIEUC-ARMOR ; DIJON-LONGVIC ; NIMES-GARONS.
- • Soit un TAF long de validité 24 H 00, production à 00, 06, 12 et 18 H 00 UTC. Principaux terrains concernés : LA ROCHELLE-ILE DE RE ; POITIERS-BIARD ; LIMOGES-BELLEGARDE ; PAU-PYRENEES ; TARBES-LOURDES-PYRENEES ; BIARRITZ-BAYONNE-ANGLET ; RODEZ-MARCILLAC ; METZ-NANCY-LORRAINE ; BASTIA-PORETTA ; CALVI-SAINTE-CATHERINE ; FIGARI-SUD-CORSE ; AJACCIO-CAMPO DELL'ORO ; CHAMBERY-AIX-LES-BAINS ; CLERMONT-FERRAND-AUVERGNE ; ANNECY-MEYTHET ; GRENOBLE-SAINT-GEOIRS ; LYON-BRON ; ISTRES-LE-TUBE ; CARCASSONNE-SALVAZA ; PERPIGNAN-RIVESALTES ; MONTPELLIER-MEDITERRANEE ; BEZIERS-VIAS ; AVIGNON-CAUMONT ; BEAUVAIS-TILLE ; LE HAVRE OCTEVILLE ; CHALONS-VATRY ; ROUEN-VALLEE DE SEINE ; PARIS-LE BOURGET ; DINARD-PLEURUIT-SAINT-MALO ; RENNES-SAINT-JACQUES ; LANNION ; SAINT-NAZAIRE-MONTOIR ; BALE-MULHOUSE ; STRASBOURG-ENTZHEIM ; HYERES-LE-PALYVESTRE.
- • Soit un TAF très long de validité 30 H 00, production à 00, 06, 12 et 18 H 00 UTC. Principaux terrains concernés : BORDEAUX-MERIGNAC ; TOULOUSE-BLAGNAC ; PAU-PYRENEES ; LYON-SAINT-EXUPERY ; CHATEAUROUX-DEOLS ; MARSEILLE-PROVENCE ; NICE-COTE D'AZUR ; PARIS-CHARLES DE GAULLE ; PARIS-ORLY ; LILLE-LESQUIN ; BREST-BRETAGNE ; NANTES-ATLANTIQUE.
- • Pour les aérodromes non mentionnées ci-dessus, les TAF seront de validité 9 H 00.

2) Echange intracommunautaire européen des TAF au minimum 30 mn avant le début de validité (auparavant norme de 6 H avant le début d'où imprécisions constatées).

- Changements dans le codage de tous les types de message TAF, notamment dans le codage des groupes horaires qui intègrent désormais les jours associés.

1) Ajout du jour de fin de prévision dans le groupe « Période de validité » du message »

Ex : TAF LFXX 310500Z 3106/0106 ...=

TAF de validité 24 H 00 établi le 31 à 05 UTC, valable du 31 à 06 UTC jusqu'au 1er à 06 UTC

Ex : TAF LFXX 152300Z 1600/1706 ...=

TAF de validité 30 H 00 établi le 15 à 23 UTC, valable du 16 à 00 UTC jusqu'au 17 à 06 UTC

2) Ajout du jour de début et de fin de prévision pour les indicateurs d'évolution BECMG, TEMPO et FM

Ex : TAF LFXX 160530Z 1606/1712 13006KT 9000 BKN020 **TEMPO 1608/1612 17025G35KT 1000 TSRA SCT010CB BKN020 PROB40 TEMPO 1622/1704 0500 FG TX25/1615Z TN15/1706Z=**

Explications : TAF établi le 16 du mois à 05 H 30 UTC ; (1606/1712) : validité le 16 du mois, de 06 H 00 UTC jusqu'au 17 du mois à 12 H 00 UTC ; ; (TEMPO 1608/1612 17025G35KT TX25/1615Z) : temporairement le 16 du mois de 08 H 00 à 12 H 00 orages, pluie,

3) Ajout du jour de prévision pour les températures maximales (TX) et minimales (TN) prévues dans les seuls TAF longs concernant des terrains où un accord existe entre Météo-France et le gestionnaire et/ou le service de navigation aérienne.

Ex : TAF LFXX 160530Z 1606/1712 13006KT 9000 BKN020 TEMPO 1608/1612 17025G35KT 1000 TSRA SCT010CB BKN020 PROB40 TEMPO 1622/1704 0500 FG **TX25/1615Z TN15/1706Z=**

Explications : TAF établi le 16 du mois à 05 H 30 ; 1606/1712 : validité le 16 du mois, de 06 H 00 UTC jusqu'au 17 du mois, 12:00 UTC ; ... ; TX25/1615Z : température maximale de 25°C le 16 du mois à 15 H 00 UTC ; TN15/1706Z : température minimale de 15°C le 17 du mois à 06 H 00 UTC.

4) Le terme SKC n'est plus utilisé dans le TAF (lorsqu'il est prévu un ciel clair et que l'abréviation CAVOK ne s'applique pas, c'est l'abréviation NSC qui est utilisée : Pas de nuage significatif en dessous de 1500m). Si station automatique, l'indication NCD (No Cloud Detected) indique que la station automatique n'a pas détecté de nuages. Ceci ne garantit pas qu'il n'y en ait pas...

5) Les types de nuages signalés incluent maintenant le Cumulus bourgeonnant (TCU) en plus du Cumulonimbus (CB).

Lorsque des TCU ou CB sont détectés par des systèmes automatiques et que leur hauteur ne peut être déterminée, la hauteur et la quantité sera remplacée par six barres obliques. Ex : ... AUTO ... /////CB...=

6) Création du codage UP (Unidentified precipitation) dans les METAR pour les systèmes automatiques

Cette indication est présentée lorsque le système automatique ne peut distinguer précisément un élément du temps présent. Ex : SHUP, TSUP. (UP = précipitations indéterminées).